

SOUDAN- SOUDAN DU SUD

**DESTRUCTION ET
DÉSOLATION À ABYEI**

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Amnesty International Publications

L'édition originale en langue anglaise de ce rapport a été publiée en 2011 par
Amnesty International Publications

Secrétariat international
Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW
Royaume-Uni
www.amnesty.org

© Amnesty International Publications 2011

Index : AFR 54/041/2011

Original : anglais

Imprimé par Amnesty International, Secrétariat international, Royaume-Uni.

[ISBN :]

[ISSN :]

Tous droits de reproduction réservés. Cette publication, qui est protégée par le droit d'auteur, peut être reproduite gratuitement, par quelque procédé que ce soit, à des fins de sensibilisation, de campagne ou d'enseignement, mais pas à des fins commerciales. Les titulaires des droits d'auteur demandent à être informés de toute utilisation de ce document afin d'en évaluer l'impact. Toute reproduction dans d'autres circonstances, ou réutilisation dans d'autres publications, ou traduction, ou adaptation nécessitent l'autorisation préalable écrite des éditeurs, qui pourront exiger le paiement d'un droit. Pour toute demande d'information ou d'autorisation, contactez copyright@amnesty.org

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de 3 millions de sympathisants, membres et militants, qui se mobilisent dans plus de 150 pays et territoires pour mettre un terme aux violations des droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

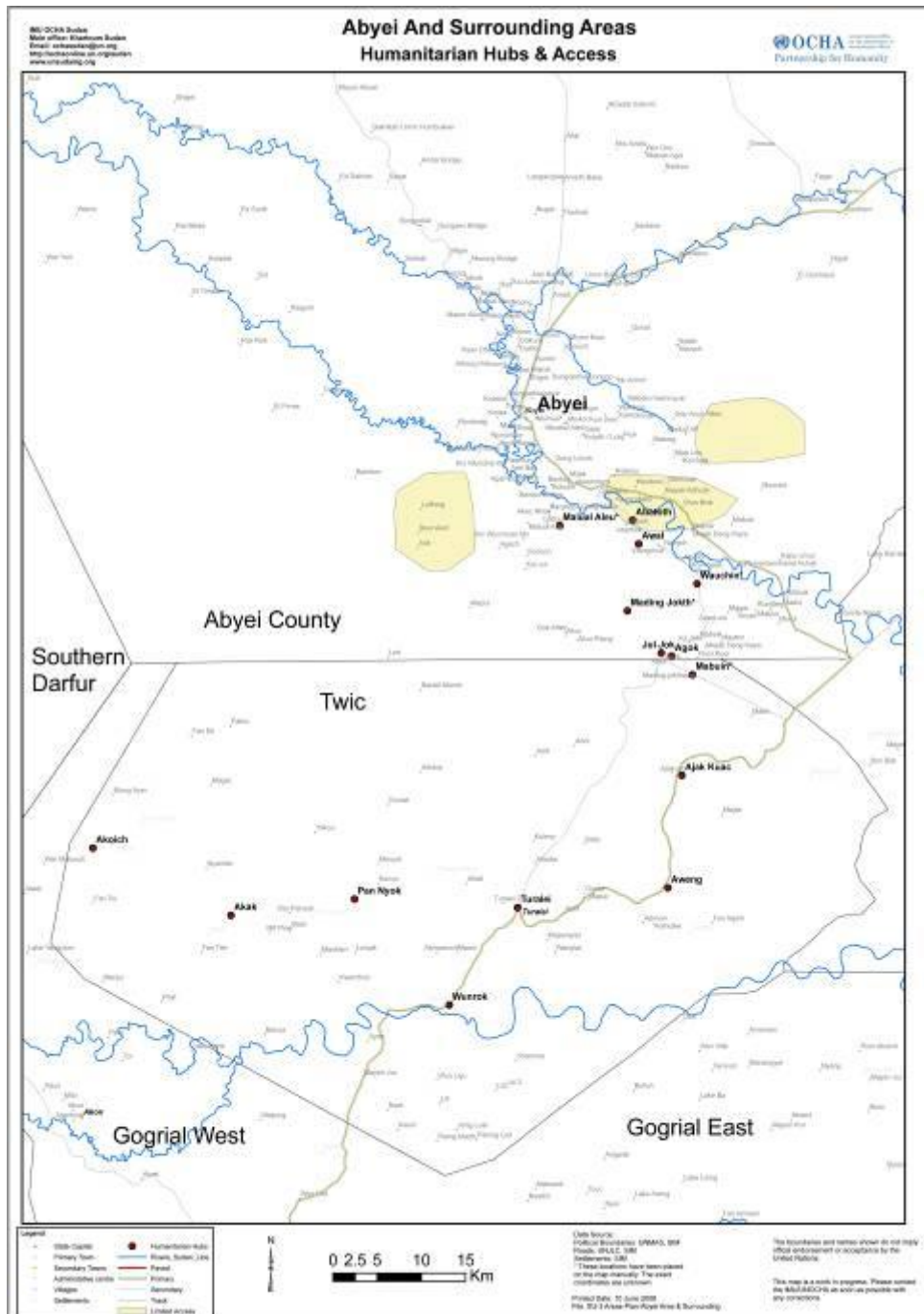
**AMNESTY
INTERNATIONAL**



SOMMAIRE

CARTE D'ABYEI ET DES ENVIRONS.....	4
CARTE DU SOUDAN.....	5
INTRODUCTION.....	6
LES ÉCHECS DE LA MINUS CONCERNANT LA PROTECTION DES CIVILS ET LES ENQUÊTES SUR LES VIOLENCES.....	15
LA MONTÉE EN PUISSANCE DE LA VIOLENCE, PUIS L'EXPLOSION.....	16
LA MENACE PERMANENTE DES MINES TERRESTRES.....	18
DES CONDITIONS TRÈS DIFFICILES ET DE SOMBRES PERSPECTIVES POUR LA POPULATION DÉPLACÉE.....	19
CONTEXTE : DES CIVILS ENFERMÉS DANS LE CYCLE SANS FIN DES VIOLENCES.....	22
SOUDAN-SOUDAN DU SUD : DES CONFLITS PERSISTANTS DANS LES « ZONES DE TRANSITION ».....	24
RECOMMANDATIONS.....	26
NOTES.....	28

CARTE D'ABYEI ET DES ENVIRONS



Carte d'Abyei et des environs. © Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA)

INTRODUCTION

« Le samedi soir [21 mai 2011], les coups de feu que nous entendions jusque-là retentir au loin se sont rapprochés à mesure que l'armée [soudanaise] et les Misseriyas se dirigeaient vers la ville d'Abyei. Nous nous sommes enfuis en courant, mais comme je devais porter mon frère aîné, Ring, qui est aveugle, nous n'avons pas pu aller loin. Nous nous sommes cachés dans la brousse à Mading Achueng [au sud de la ville d'Abyei] et nous y sommes restés toute la nuit, ainsi que le lendemain et la nuit suivante. Le lundi matin [23 mai], j'ai été capturé par cinq Arabes en civil. Ils ont apporté une charrette remplie d'objets, principalement des télévisions et des magnétoscopes, et m'ont ordonné de la tirer. Ils m'ont dit : "Tu seras notre âne d'ici jusqu'à Abyei." Ils m'ont donné des coups de fouet en caoutchouc dans le dos et sur la tête, les jambes et les mains. J'ai tiré la charrette et nous avons mis plus de trois heures pour arriver à la ville d'Abyei. Là, d'autres miliciens ont rejoint mes ravisseurs et m'ont dit : "Nous avons pris Abyei. Elle ne vous appartient plus." J'ai réussi à m'échapper et je suis finalement arrivé ici [à Agok]. Je n'ai aucune nouvelle de mon frère. Je suppose qu'il est mort ; il avait 70 ans et ne pouvait pas se déplacer tout seul car il était aveugle. Aujourd'hui, j'ai retrouvé ma femme et mes deux enfants. Nous avons fui ensemble mais comme je devais porter mon frère, ils avançaient plus vite que nous et nous nous sommes séparés. Notre principal problème est le manque de nourriture. Je ne sais pas quand nous pourrions revenir à Abyei. Je ne sais pas ce qui est arrivé à notre logement. »

Voilà le témoignage de Chol Deng Riak, un libraire de 45 ans déplacé d'Abyei avec sa famille, qui a trouvé refuge dans le camp de Mayen Abun, au Soudan du Sud.

Plus de 100 000 habitants d'Abyei – c'est-à-dire presque toute la population de la région – ont été déplacés à la suite de la reprise du conflit dans cette région contestée, en mai 2011. Leurs logements et leurs biens ont été pillés et réduits en cendres, et ils sont aujourd'hui contraints de vivre dans des conditions terribles dans des camps de fortune du Soudan du Sud, où ils souffrent du manque de nourriture, d'eau salubre et d'installations sanitaires. Ils ne peuvent pas retourner dans leur ville ou leur village en raison de l'insécurité persistante dans la région.

Lorsque les délégués d'Amnesty International se sont rendus à Abyei fin novembre 2011 – il s'agissait de la première visite d'une ONG internationale depuis les affrontements de mai – ils ont constaté que la ville d'Abyei et les villages environnants étaient littéralement rasés et vidés de leurs habitants. Les *tukuls*, huttes traditionnelles en terre et au toit de chaume, avaient été réduites en cendres, et les quelques bâtiments en brique étaient complètement ravagés : leur toit, leurs portes, leurs fenêtres et toutes les autres installations avaient été arrachés. Les locaux des organisations humanitaires internationales avaient également été pillés et vandalisés.

Mgol Dau Deng, un vieil homme de Gular, à l'est de la ville d'Abyei, a fait le récit suivant à Amnesty International :

« Le 21 mai, à 13 heures, les soldats sont arrivés à Gular. Tout le monde courait mais comme je ne pouvais pas courir, je suis resté dans mon *tukul*. J'ai vu des soldats en uniforme, avec des voitures. Ils ont fouillé le village. Un soldat est venu me voir et m'a dit

qu'il allait mettre le feu à mon *tukul*. Il voulait me tuer, mais les autres soldats lui ont dit de ne pas le faire car j'étais un vieil homme. Je suis resté là, à regarder ma maison brûler. Quand les soldats m'ont demandé : "Pourquoi restez-vous ici ?", j'ai répondu : "C'est ma maison, je veux rester ici." J'y suis resté jusqu'à ce que la nuit tombe, puis mon beau-frère est arrivé et m'a aidé à traverser la rivière Kiir. »

8 Soudan-Soudan du Sud
Destruction et désolation à Abyei



Des *tukuls* réduits en cendre dans la ville d'Abyei, 26 novembre 2011. © Amnesty International



Des bâtiments pillés et réduits en cendre dans la ville d'Abyei, 26 novembre 2011. © Amnesty International

Mise à part la présence limitée de soldats de maintien de la paix des Nations unies, Abyei est coupée du monde extérieur depuis mai 2011. Les organisations internationales et les médias n'ont pas accès à la région en raison de restrictions imposées par le gouvernement du Soudan, de l'insécurité persistante due à la présence de forces armées et de milices et du danger que représentent les mines terrestres posées dans cette région par les deux camps.

Les civils ont commencé à fuir Abyei le 20 mai 2011, lorsque des affrontements armés ont éclaté entre les forces armées soudanaises d'une part et l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) ainsi que les Services de police du Soudan du Sud d'autre part. Après l'attaque, le 19 mai, d'un convoi de la Mission des Nations unies au Soudan (MINUS)¹ qui transportait des membres des forces armées soudanaises à Dokura (au nord de la ville d'Abyei)², les forces armées soudanaises ont bombardé, entre autres, des positions de l'APLS et des Services de police du Soudan du Sud, prenant ainsi le contrôle de la région.

Les confrontations armées se propagent, opposant, d'un côté, les forces armées soudanaises, les Forces de défense populaire (FDP)³ et les milices armées des Misseriyas, une communauté arabe nomade, et, de l'autre, l'APLS et les Services de police du Soudan du Sud, ainsi que des jeunes Dinka Ngok armés. Devant ces heurts et ces attaques, la population Dinka Ngok a fui en masse⁴. Dans le même temps, le gouvernement du Soudan dissolvait de manière unilatérale l'administration d'Abyei⁵.



Habitations incendiées à Abyei, 23 mai 2011. © ENOUGH project (CC BY-NC-ND 2.0)

Pendant et immédiatement après les affrontements, les milices misseriyas, agissant aux côtés du FDP et bénéficiant du soutien et de la complicité des forces armées soudanaises, pillaient et incendiaient de manière systématique les maisons et les biens des habitants de la ville d'Abyei, la capitale de la région, et des villages environnants. Ces pillages et ces incendies ont duré pendant des jours, alors que les forces armées soudanaises contrôlaient entièrement la zone, et malgré la présence des forces de maintien de la paix des Nations unies.

D'anciens membres du personnel de la MINUS ont indiqué à Amnesty International que, le 21 mai, les forces armées soudanaises avaient envahi la ville d'Abyei avec des chars T-55 et des lance-roquettes multiples et que cinq obus d'artillerie s'étaient abattus sur les locaux de la MINUS, blessant deux casques bleus égyptiens et détruisant un véhicule des Nations unies. L'armée régulière soudanaise a pillé l'entrepôt du Programme alimentaire mondial (PAM), en utilisant de gros camions pour s'emparer de deux générateurs du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et des stocks de nourriture. La MINUS a demandé que la nourriture soit rendue, mais le commandant des forces armées soudanaises a déclaré qu'il avait reçu l'ordre de distribuer ces vivres à des dirigeants misseriyas.



Pilleurs à Abyei, 23 mai 2011. © ENOUGH project (CC BY-NC-ND 2.0)

Le 23 mai, la MINUS a tenté d'accéder à la région, mais les forces armées soudanaises ont refusé de la protéger d'éventuelles attaques du FDP. Finalement, la MINUS a dû se contenter de patrouilles limitées. Les soldats étaient escortés par les forces armées soudanaises et ne pouvaient pas quitter les véhicules. Plusieurs jours après la fuite de la population d'Abyei, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA) a indiqué que : « Les forces armées soudanaises restent présentes dans la ville et la présence d'un grand nombre de milices misseriyas a été signalée. Le 25 mai [...], une patrouille routière dans la ville d'Abyei a permis de constater des pillages et des incendies de *tukuls*, et a confirmé que des locaux humanitaires et des stocks d'urgence avaient été pillés. On a également remarqué la forte présence d'hommes armés⁶. »

Un rapport non publié de la MINUS décrit des situations et des incidents similaires à ceux qui ont été signalés par d'anciens membres du personnel de la MINUS à Amnesty International⁷.

Le 26 mai, les forces armées soudanaises ont détruit le pont de Banton sur la rivière Kiir/Bahr al Arab, qui reliait Abyei au Soudan du Sud, visiblement dans le but d'empêcher la population dinka ngok de retourner à Abyei⁸.

Les affrontements de mai 2011 ont fait un nombre indéterminé de morts et de blessés, parmi lesquels des civils non impliqués dans le conflit et des combattants. D'autres personnes sont toujours disparues.

Ngok Akech, père de quatre jeunes enfants, originaire du village d'Agani (au sud de la ville d'Abyei), s'est réfugié à Mayen Abun, un camp de fortune pour les personnes déplacées en pleine expansion, situé au Soudan du Sud. Il a confié à Amnesty International :

« Un samedi après-midi, j'étais près de chez moi avec mes chèvres lorsque tout le monde a commencé à fuir le village, car nous avons entendu dire que les forces armées soudanaises



et les Misseriyas se rapprochaient de la ville d'Abyei. Depuis le matin, des coups de feu se faisaient entendre au loin. Des habitants d'Abyei qui avaient fui leur ville s'étaient réfugiés à Agani, donc nous savions que nous devrions également quitter notre village. Avec ma famille, nous avons fui vers le sud, comme le reste des habitants.

Ngok Akech à Mayen Abun, 24 novembre 2011. © Amnesty International

Vers 17 heures, un objet est tombé à côté de moi et a explosé ; je crois que c'était un obus de mortier. J'ai été blessé par un éclat. Ring Deng Fadang se trouvait près de moi et a également été touché. Alors qu'il portait son bébé, Il est tombé par terre. Il avait une large plaie dans le dos et est mort sur le coup, mais son bébé était sain et sauf. Un autre homme, Agok Dur Agok, a été blessé à la jambe gauche. Un membre de ma famille a trouvé une voiture et m'a amené à Anet. Ma famille est partie à pied avec les autres villageois. Un mois plus tard, j'ai fini par retrouver ma femme, mes enfants et d'autres proches ici, à Mayen Abun. Aujourd'hui, nous vivons dans des conditions très difficiles. La dernière fois que nous avons reçu une aide alimentaire, c'était en août [trois mois auparavant]. Ma femme fabrique des nattes en tissant de l'herbe et nous essayons de les vendre pour gagner de l'argent et acheter de la nourriture.

J'ai entendu dire que de nombreuses autres personnes avaient été tuées. Par exemple, Dau Aguek, un commerçant de 29 ans qui vendait du sucre, et Maluak Agok, qui vendait de l'huile, ainsi que son fils de cinq ans, ont été tués à Mulmul. »

Regina Nyanut, une femme de 29 ans de Mulmul, à Abyei, a dit à Amnesty International :

« J'ai vu des soldats et des hélicoptères de plusieurs côtés. Des soldats en uniformes verts sont arrivés par divers moyens de transport : à pied, en moto et en voiture. J'étais à la maison avec mes enfants le samedi [21 mai] car cela faisait trois jours que nous entendions des bombes exploser dans la région. Nous ne pensions pas que les forces armées soudanaises viendraient dans la ville d'Abyei.



Regina Nyanut à Mayen Abun, 24 novembre 2011. © Amnesty International

Des hommes en uniforme militaire sur des motos ont tué mes voisins Dau Aguek, un homme de 29 ans qui vendait du sucre sur le marché, et Maluak Agok, qui vendait de l'huile, ainsi que son fils de cinq ans. Ils ont été abattus alors qu'ils essayaient de s'enfuir de chez eux, et ils gisaient morts sur le sol. J'ai couru en portant mon bébé, tandis que mon fils aîné portait mon autre bébé. Nous avons fui Abyei en direction de la rivière Kiir pour passer de l'autre côté. »

Une adolescente de 14 ans, Nyankir Dut Nguy, du village d'Aganyintok, a été séparée de ses parents et de ses frères lorsque sa famille a fui, le soir du 21 mai. Son père a fait le récit suivant à Amnesty International :

« Vers 18 heures, les tirs se rapprochaient et tout le monde a commencé à fuir. Avec ma famille, nous avons fait la même chose. J'ai six enfants, cinq fils et une fille. Les gens couraient dans toutes les directions. Nous avons été séparés de ma fille et, depuis, elle est portée disparue. Je l'ai cherchée, j'ai posé des questions partout, mais je n'ai obtenu aucune nouvelle à son sujet. C'est ma seule fille. »

Kol Kech Ayuel, du village d'Akotchok, fait partie des personnes âgées qui n'ont pas pu s'enfuir le 21 mai. Il est porté disparu depuis cette date. Son neveu a raconté à Amnesty International :

« J'ai pris la direction d'Agok avec ma famille, et Kol est resté seul à la maison car il avait du mal à marcher en raison d'un problème de hanche dont il souffre depuis longtemps. J'ai emmené ma famille jusqu'à Malual Aleu et nous y sommes restés pour la nuit. Le dimanche matin, j'ai pris la route pour revenir à Akotchok afin d'aller chercher mon oncle, mais il pleuvait trop abondamment, et je n'ai pas trouvé de charrette à âne pour transporter mon oncle. Entre-temps, les conditions de sécurité avaient empiré, donc je suis allé dans le sud, à Mayen Abun, avec ma famille. J'y suis resté cinq jours, puis je suis retourné à Akotchok à la recherche de mon oncle, mais je ne l'ai pas trouvé, et je n'ai aucune nouvelle de lui depuis. »



Ceux qui se sont enfuis ont dû marcher pendant deux jours dans la boue et sous une pluie battante, tout en portant les enfants. Les habitants âgés ou handicapés, qui ne pouvaient pas faire ce long voyage et n'avaient personne pour les porter, ont dû rester sur place. Certains ont été la cible d'attaques, et d'autres sont disparus et présumés morts.

Aguer Yak Kong à Agok, 26 novembre 2011. © Amnesty International

Aguer Yak Kong, un septuagénaire, a raconté à Amnesty International :

« Ma femme et mes enfants se sont enfuis avec le reste de la famille, mais je n'ai pas pu partir avec eux. J'étais trop faible pour marcher pendant longtemps et ma vue est si mauvaise que je ne vois presque rien. Je suis resté assis tout seul chez moi. Des miliciens sont entrés, ils m'ont frappé à la tête et m'ont donné des coups de couteau au niveau de la tête et du dos. Le lendemain, d'autres miliciens sont arrivés et m'ont emmené dans une maison. Je n'ai pu en sortir qu'en juillet. Parfois, ils me donnaient des comprimés contre la douleur. En juillet, ils m'ont livré à la MINUS, qui m'a emmené à Agok en hélicoptère. À l'hôpital, on m'a annoncé que je souffrais des suites d'une hémorragie interne. Je me sens encore plus faible qu'avant, je ne peux plus marcher. »

Des cicatrices derrière son oreille gauche et sur la partie gauche de son dos correspondent aux coups de couteau dont il a fait état.

Alluel Atem, une femme âgée de Mading Achuen, au sud d'Abyei, qui a trouvé refuge dans le camp de Mayen Abun, a affirmé à Amnesty International que trois femmes âgées et handicapées n'avaient pas pu quitter le village et y étaient décédées. Adhieu Woch et Ayen Alor étaient aveugles, tandis qu'Adol Ajual ne pouvait plus marcher, a-t-elle expliqué.

14 Soudan-Soudan du Sud
Destruction et désolation à Abyei



Yai Deng Deng à Mayen Abun, avec le seul sac de nourriture dont elle disposait pour nourrir sa famille, 24 novembre 2011.

© Amnesty International

LES ÉCHECS DE LA MINUS CONCERNANT LA PROTECTION DES CIVILS ET LES ENQUÊTES SUR LES VIOLENCES

Le 21 mai, alors que la ville d'Abyei et les villages environnants avaient été presque vidés de leur population, la MINUS a diffusé une déclaration dans laquelle elle exprimait sa profonde préoccupation « au sujet du déploiement de troupes dans la zone d'Abyei et des combats signalés dans cette région, qui font notamment usage d'artillerie lourde et de bombardements dans la région » et appelait toutes les parties « à protéger les civils dans les zones touchées et à prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce qu'ils ne soient pas pris pour cibles⁹ ».

Le 23 mai 2011, la MINUS a publié la déclaration suivante : « La MINUS condamne fermement les incendies et les pillages qui sont perpétrés actuellement par des éléments armés dans la ville d'Abyei. Les forces armées soudanaises sont responsables du maintien de l'ordre public dans les zones qu'elles contrôlent. La MINUS appelle le gouvernement du Soudan à veiller de toute urgence à ce que les forces armées du Soudan assument leur responsabilité et interviennent pour mettre fin à ces actes criminels¹⁰. »

Depuis sa création en 2005, le mandat de la MINUS comprenait un rôle de protection des civils défini par le chapitre VII de la Charte des Nations unies. Aux termes de la résolution 1590 (2005), la MINUS était « autorisée à prendre les mesures nécessaires, dans les secteurs où ses forces seront déployées et dans la mesure où elle jugera que ses moyens le lui permettent, pour protéger le personnel, les locaux, les installations et le matériel des Nations Unies, assurer la sécurité et la libre circulation du personnel des Nations Unies, des agents humanitaires, du personnel du mécanisme commun d'évaluation et de la commission du bilan et de l'évaluation, et, sans préjudice à la responsabilité du Gouvernement soudanais, pour protéger les civils sous menace imminente de violence physique...¹¹ »

Toutefois, les confrontations armées et les attaques qui ont eu lieu à maintes reprises au fil des ans, mettant en danger des civils et provoquant le déplacement forcé de l'ensemble de la population des villes et des villages de la région d'Abyei, n'ont donné lieu à aucune action concrète de la MINUS dans le but de protéger les civils contre des violences physiques et d'empêcher leur déplacement.

Pendant et après les événements de mai 2011, le rôle de la MINUS a été très limité. Elle a assuré l'évacuation d'Abyei en toute sécurité pour un nombre très limité de civils seulement. Il s'agissait principalement de personnes qui avaient été détenues par des milices et/ou par les forces armées soudanaises puis livrées à la MINUS, notamment un groupe de 20 hommes et femmes maintenus en détention à Abyei jusqu'au 30 octobre 2011. Cependant, la MINUS

n'a apparemment pris aucune mesure pour empêcher ou mettre un terme aux attaques qui ont entraîné le déplacement massif de la population civile et qui avaient manifestement pour objectif d'empêcher le retour de cette population dans la région. Alors que de très nombreux pillages et incendies de maisons et de propriétés étaient perpétrés tout autour des locaux et des positions de la MINUS et se sont poursuivis pendant plusieurs jours après la fin des affrontements armés et la fuite de la population, le personnel militaire de la MINUS restait la plupart du temps confiné dans les locaux de la mission et observait les attaques sans intervenir.

D'anciens membres du personnel de la MINUS ont déclaré à Amnesty International que, le 26 mai, le commandant des forces armées soudanaises avait informé la MINUS qu'il avait reçu l'ordre de détruire le pont de Banton (qui reliait Abyei et le Soudan du Sud). Le personnel militaire de la MINUS aurait observé et photographié les forces armées du pays en train de placer des charges sur le pont et autour de ce dernier, puis de le détruire. Selon leurs dires, il avait été décidé que la MINUS n'engagerait pas le combat avec les forces armées soudanaises parce que ces dernières étaient mieux équipées et qu'elles constituaient une armée souveraine.

La réussite du mandat de la MINUS pour la protection des civils dépendait clairement des capacités de la mission dans les zones spécifiques de déploiement de ses forces. Par conséquent, l'allocation de ressources en termes de capacités militaires à la MINUS (troupes et biens) et leur répartition au sein même de la mission (déploiement dans différentes régions du Soudan) jouaient un rôle essentiel pour que la mission puisse respecter son mandat de protection des civils.

LA MONTÉE EN PUISSANCE DE LA VIOLENCE, PUIS L'EXPLOSION

La flambée de violence survenue en mai 2011 n'avait rien de surprenant. En fait, elle s'inscrivait dans un mouvement global de confrontations et d'attaques récurrentes qui, au cours des mois précédents (en janvier, février et mars 2011), avaient déjà entraîné le déplacement de dizaines de milliers d'habitants d'Abyei. Début mars, des milliers de Ngok Dinka venant de la ville d'Abyei et d'autres villes et villages du nord de la région ont fui vers le sud pour échapper à une nouvelle vague d'affrontements armés, tandis que des Misseriyas se dirigeaient vers le nord pour échapper à d'éventuelles représailles¹².

À en juger par les incidents qui avaient déjà eu lieu auparavant, il était clair que cette situation aurait des conséquences à long terme sur la population civile. Des milliers d'habitants des villes et villages du nord d'Abyei, qui avaient été déplacés à la suite des heurts de mars 2011, n'avaient toujours pas pu retourner chez eux en mai. De même, des dizaines de milliers de civils qui avaient dû fuir Abyei lors d'un épisode similaire en mai 2008 étaient toujours déplacés des mois plus tard¹³.

Dans son rapport au Conseil de sécurité des Nations unies en juillet 2008, le Secrétaire général des Nations unies a indiqué : « Au lendemain des événements de mai 2008 à Abyei, la MINUS a réalisé une évaluation préliminaire de la situation et des mesures prises en conséquence. [...] Elle a identifié un certain nombre de leçons à retenir, que la Mission prendra en compte pour répondre aux crises et positionner ses forces. La prochaine étude des capacités militaires de la MINUS comprendra une évaluation de ses effectifs à Abyei. »

Pourtant, les événements de mai 2011 démontrent qu'en dépit des éventuels enseignements tirés ou des modifications qui ont pu être apportées à la suite de cette évaluation (en 2008), la MINUS n'a pas été capable de protéger efficacement la population civile.

Depuis la fin du mandat de la MINUS en juillet 2011, une nouvelle force de maintien de la paix, la Force intérimaire de sécurité des Nations unies pour Abyei (FISNUA), est présente à Abyei¹⁴. Comme la MINUS, la FISNUA a également pour mandat de protéger les civils, aux termes du chapitre VII de la Charte des Nations unies. Ce mandat a été étendu le 14 décembre 2011 et inclut désormais des tâches supplémentaires liées à la démilitarisation d'Abyei¹⁵. Il est impératif que la FISNUA reçoive les ressources nécessaires qui lui permettront de remplir son mandat et de garantir une protection efficace aux civils d'Abyei.

À l'heure actuelle, aucune enquête appropriée n'a été menée au sujet des atteintes aux droits humains commises par les diverses parties au conflit pendant et après les affrontements de mai 2011. Ni la MINUS, ni le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) n'ont rendu publiques les conclusions des enquêtes, si limitées fussent-elles, qu'ils ont pu mener à Abyei et au sein de la population déplacée.

Les efforts fournis par les agents du HCDH et de la MINUS chargés des droits humains ont eu une portée limitée et les restrictions imposées par le gouvernement du Soudan ont rendu ces initiatives encore plus difficiles.

En juillet, le secrétaire général des Nations unies a fait les remarques suivantes : « À ce jour, il a été difficile de vérifier les faits entourant les nombreuses allégations faisant état de violations graves des droits de l'homme dans l'Abyei du fait de la situation sécuritaire, de l'accès limité et des problèmes posés par la protection des témoins. Toutefois, la MINUS a été en mesure de conduire des enquêtes préliminaires au moyen d'entretiens avec les personnes déplacées au Sud-Soudan avant l'arrêt des opérations de la Mission le 10 juillet. [...] Le Conseil [de sécurité] a en outre prié le Secrétaire général de veiller effectivement à surveiller le respect des droits de l'homme¹⁶... ».

Puis, en septembre, il a indiqué : « ... Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a déployé une mission au Soudan et au Soudan du Sud début août. Cette mission avait pour objectif d'évaluer la possibilité d'assurer une présence dans le domaine des droits de l'homme à Abyei afin de recueillir des informations sur les violations des droits de l'homme qui y auraient eu lieu depuis que les FAS ont pris le pouvoir dans la région. La mission a été accueillie favorablement par le Gouvernement soudanais et a pu se rendre à Khartoum mais l'accès d'Abyei lui a été interdit¹⁷... »

LA MENACE PERMANENTE DES MINES TERRESTRES

Tant les forces armées soudanaises que l'APLS ont posé des mines antichar et antipersonnel dans différents secteurs de la région d'Abyei, ce qui constitue un obstacle majeur au retour en toute sécurité de la population civile et des organisations internationales, ainsi qu'un danger pour les forces de maintien de la paix des Nations unies.

Le 2 août 2011, quatre soldats éthiopiens des Nations unies ont été tués et sept autres ont été blessés lors de la destruction d'un véhicule de patrouille par une mine terrestre à Mabok, à 30 km à l'est de la ville d'Abyei. Le Secrétaire général des Nations unies a fait part de son inquiétude au sujet des graves entraves à l'évacuation des blessés par air dues au temps mis par les autorités soudanaises pour autoriser le vol¹⁸.

En novembre 2011, le Secrétaire général des Nations unies s'est montré préoccupé par le fait que « bien que la Force ait sollicité le concours des Gouvernements soudanais et sud-soudanais, aucune des deux parties n'a fourni de cartes indiquant l'emplacement des mines¹⁹. » À la mi-novembre, l'APLS a envoyé une équipe de déminage pour indiquer à la FISNUA les zones probablement minées, mais, selon des informations données à Amnesty International par des membres du personnel des Nations unies, les informations communiquées par cette équipe étaient très limitées et, la plupart du temps, pas assez précises.



Soldats de la FISNUA à Abyei, 26 novembre 2011. © Amnesty International

DES CONDITIONS TRÈS DIFFICILES ET DE SOMBRES PERSPECTIVES POUR LA POPULATION DÉPLACÉE



Des habitants déplacés d'Abyei dans le camp de Malual Achot, 23 novembre 2011. © Amnesty International

Plus de six mois après les affrontements de mai 2011, les habitants déplacés d'Abyei vivent toujours dans des conditions très difficiles, dans des camps érigés à la va-vite ou entassés avec leur famille dans des villages n'ayant rien, ou très peu, à partager avec eux. Ils dépendent des organisations humanitaires internationales pour tous leurs besoins de base – abri, nourriture, eau et soins de santé.

En novembre, des délégués d'Amnesty International ont rencontré des familles déplacées d'Abyei qui ont trouvé refuge dans des camps de fortune ou dans les villages de Wau, Mayen Abun, Malual Achot et Agok, au Soudan du Sud.

Angelina Aguir, une femme de 25 ans environ, mère de deux jeunes enfants, qui s'est réfugiée dans le camp de Mayen Abun, a confié à Amnesty International :

« Mon mari avait un petit commerce dans le village, mais quand nous nous sommes enfuis, nous n'avons rien pu emporter. J'étais enceinte et nous devons porter mon fils car il était trop petit pour marcher pendant longtemps. Au cours du voyage, j'ai été séparée de mon mari et j'ai dû porter mon fils moi-même. Puis j'ai retrouvé mon mari. Nous avons marché pendant trois jours pour arriver ici, et la vie y est très difficile. Nous n'avons presque rien à manger, et nous ne possédons rien. Mon deuxième enfant est né ici, mais comment m'occuper de lui ici ? Je n'ai rien à lui donner. Je ne sais pas ce qui est arrivé à notre maison. Nous ne pouvons pas y retourner tant que l'armée sera sur place. »

Nauere Mathiang Bitho, une autre femme réfugiée dans le même camp, a déclaré à Amnesty International :

« Il n'y a rien à manger. Je ramasse de l'herbe et je la tisse pour en faire des nattes que j'essaie de vendre afin d'acheter de la nourriture. Si je ne trouve pas d'herbe, je dois mendier. Parfois, je ramasse des fruits sauvages pour me nourrir. »

Certains habitants déplacés d'Abyei, notamment ceux qui viennent des villages situés au sud de la ville d'Abyei, ont commencé à retourner dans leur région d'origine ces dernières semaines, mais leur but était surtout de déterminer s'ils pouvaient y repartir en toute sécurité. Un petit nombre d'entre eux se serait installé près de la rivière. La construction d'un nouveau pont par la FISNUA²⁰ fin octobre 2011, en remplacement du pont de Banton qui avait été détruit par les forces armées soudanaises en mai 2011, a permis à la population d'accéder à Abyei pour la première fois depuis cinq mois. Cependant, presque toutes les personnes déplacées interrogées par Amnesty International ont expliqué que, tout en souhaitant rentrer chez elles, elles ne croyaient pas à la possibilité de ce retour en raison de la présence des forces armées soudanaises dans la région et de la peur de nouvelles attaques. L'absence actuelle de toute organisation humanitaire internationale à Abyei complique encore plus le retour des habitants, étant donné qu'une grande part de la population dépend au moins en partie de l'aide et des services fournis par les organisations humanitaires. Cette dépendance est encore plus importante aujourd'hui, car leur maison et leurs biens ont très souvent été pillés et détruits.

Le Soudan du Sud a été confronté à une grave pénurie de nourriture en 2011²¹ et cette situation a été exacerbée par des situations d'urgence humanitaire à Abyei, dans d'autres parties du Soudan et dans l'ensemble de cette partie du continent. L'affectation des ressources d'aide alimentaire a donc dû être modifiée. En outre, les mauvaises récoltes, qui s'expliquent par le climat et par la perte ou l'absence de culture en raison du conflit dans certaines zones, s'ajoutent aux autres difficultés.

Des pillages de grandes quantités de nourriture dans les réserves des agences humanitaires des Nations unies au Soudan du Sud par des habitants, des soldats de l'APLS et les autorités locales, ont aggravé les pénuries de nourriture qui touchent les personnes déplacées et les autres groupes vulnérables. Par exemple, plus de 600 tonnes de stocks alimentaires prépositionnés ont été volées dans une réserve du PAM à Raja (État du Bahr el Ghazal occidental) les 27 et 28 août. La plupart du temps, les tentatives visant à récupérer la nourriture volée ont été vaines.

Les agences humanitaires des Nations unies et les organisations humanitaires internationales ont également exprimé leur préoccupation au sujet des actes de harcèlement perpétrés par des soldats de l'APLS sur les routes principales du Soudan du Sud. Lors de ces incidents, des soldats réquisitionnent des véhicules appartenant à des organisations, exigent d'être transportés et pillent les biens. Ces faits ont donné lieu à des retards dans les opérations humanitaires et des pertes de matériel et de fonds, et ont eu des conséquences néfastes sur la sécurité des membres du personnel²². Enfin, ces incidents portent atteinte à la capacité des organisations humanitaires à fournir aux personnes déplacées et aux autres groupes vulnérables l'assistance dont ils ont désespérément besoin.

CONTEXTE : DES CIVILS ENFERMÉS DANS LE CYCLE SANS FIN DES VIOLENCES

La région d'Abyei, traversée par la frontière qui sépare le Soudan du Soudan du Sud, est depuis longtemps un foyer majeur de tensions politiques et intercommunautaires entre sa population dinka ngok et les tribus nomades misseriyas venant du nord. Chaque année, les Misseriyas migrent vers le sud en passant par Abyei pour faire paître leur bétail pendant la saison sèche. Certains d'entre eux se sont installés à Abyei au cours des dernières décennies.

Certaines dispositions essentielles des accords négociés à l'échelle internationale dans le but de résoudre le conflit d'Abyei entre le gouvernement du Soudan et l'Armée/Mouvement populaire de libération du Soudan (A/MPLS) – devenu aujourd'hui le gouvernement du Soudan du Sud – n'ont pas été mises en œuvre. Il s'agit notamment de dispositions concernant le partage des richesses pétrolières, la gouvernance, l'accès, la délimitation de la frontière et la tenue d'un référendum.

Le Protocole d'Abyei²³, un accord conclu en 2004 entre le gouvernement du Soudan et l'A/MPLS afin de résoudre le conflit d'Abyei, prévoyait la tenue d'un référendum sur l'avenir d'Abyei – visant à décider si la région doit faire partie du Soudan ou faire sécession – le 9 janvier 2011, en même temps que le référendum sur le Soudan du Sud. Pourtant, ce référendum n'a toujours pas eu lieu, en raison de désaccords persistants entre les parties au sujet des conditions à remplir pour participer au scrutin. Le Soudan tient à ce que les nombreux nomades misseriyas, qui restent plusieurs mois chaque année dans la région d'Abyei pour y faire paître leur bétail, aient le droit de voter, tandis que le Soudan du Sud soutient les Dinka Ngok, qui exigent que seuls les habitants historiques de la région (principalement des Dinka Ngok), soient autorisés à participer au vote. Bien que les deux parties aient accepté une décision de 2009 de la Cour permanente d'arbitrage sur les frontières d'Abyei²⁴, les deux pays ne sont toujours pas parvenus à un accord sur la délimitation finale des frontières dans la région d'Abyei.

En l'absence d'un référendum, le statut d'Abyei reste sujet à controverses, le Soudan et le Soudan du Sud affirmant tous deux que la région fait partie de leur territoire et essayant l'un comme l'autre de renforcer leur mainmise sur la zone avant le référendum. Ces derniers mois et ces dernières années, les milices armées misseriyas, soutenues par les forces armées soudanaises, ont multiplié les attaques contre les Dinka Ngok, les ont expulsés de chez eux et de la région d'Abyei et ont pillé et incendié leurs maisons, visiblement dans le but d'empêcher leur retour à Abyei. Des responsables locaux dinka ngok accusent le gouvernement du Soudan d'utiliser les milices misseriyas pour expulser de manière délibérée les Dinka Ngok d'Abyei afin de les remplacer par des Misseriyas, fidèles au gouvernement du Soudan. Le gouvernement et les Misseriyas, pour leur part, dénoncent l'intention des Dinka Ngok de remettre en cause leurs droits de résidence et de pâturage à Abyei, dont ils jouissent depuis longtemps.

Les tensions qui existaient depuis longtemps à Abyei ont pris une dimension nouvelle après la signature en 2005 de l'Accord de paix global²⁵ entre le gouvernement du Soudan et le MPLS et lors de la découverte d'importantes ressources pétrolières.

Par exemple, en mai 2008, des combats opposant les forces armées soudanaises et l'APLS et des attaques des milices misseriyas, soutenues par l'armée régulière du pays, ont entraîné le déplacement d'environ 60 000 habitants dinka ngok d'Abyei. Pendant et après les affrontements, les forces armées soudanaises et les milices misseriyas ont tué des civils et ont pillé et réduit en cendres des maisons et des biens.



Milices armées à Abyei, 23 mai 2011. © ENOUGH project (CC BY-NC-ND 2.0)

La situation s'est encore détériorée après le référendum de janvier 2011, qui a donné naissance au Soudan du Sud en tant que pays indépendant en juillet 2011. En mai 2011, le secrétaire général des Nations unies a déclaré : « Le différend relatif au statut futur de la région de l'Abyei est le plus grand obstacle à la mise en œuvre de l'Accord de paix global²⁶. »

Plusieurs accords entre le gouvernement soudanais et l'A/MPLS, ainsi qu'entre les responsables des Misseriyas et des Dinkas – notamment les accords de Kadugli de janvier 2011 et l'accord du 20 juin 2011, négocié avec l'aide de Thabo Mbeki, ancien président de l'Afrique du Sud et du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine – ont été rompus à diverses reprises.

Les accords de Kadugli du 13 et du 17 janvier 2011 appelaient au retrait de la région d'Abyei des forces non autorisées des deux camps. Pourtant, le 12 mai 2011, la MINUS a fait état de ses préoccupations en ces termes : « Des éléments des Services de police du Soudan du Sud, des Forces de défense populaire [soudanaises] (FDP), des milices misseriyas, de la police pétrolière et de la 31^e brigade des forces armées soudanaises se trouveraient dans la région d'Abyei. Il s'agit de forces non autorisées, qui doivent se retirer conformément aux accords de janvier de Kadugli²⁷. »

Conformément à l'accord du 20 juin, qui annonçait la création de la FISNUA, les deux parties devaient retirer leurs forces respectives et autoriser la présence d'une force éthiopienne de maintien de la paix par intérim à Abyei²⁸. Pourtant, dans son rapport au Conseil de sécurité des Nations unies, le secrétaire général des Nations unies a remarqué qu'au 23 novembre 2011, les forces armées et la police soudanaise étaient présentes dans la région d'Abyei, et que, alors que l'APLS s'était redéployée hors de la zone à partir du 9 novembre, les Services de police du Soudan du Sud et des membres de l'APLS étaient toujours dans la région²⁹.

Étant donné que les deux parties ont jusqu'à présent été incapables de régler leurs différends et que rien n'assure que les deux camps seront contraints d'honorer leurs engagements relatifs à la mise en œuvre des mesures de sécurisation de la région, il est toujours impossible pour la population déplacée de retourner à Abyei³⁰.

SOUDAN-SOUDAN DU SUD : DES CONFLITS PERSISTANTS DANS LES « ZONES DE TRANSITION »

Abyei est l'une des « trois zones » ou « zones de transition » dans lesquelles certaines dispositions essentielles de l'Accord de paix global entre le gouvernement du Soudan et le MPLS n'ont pas été mises en œuvre. Un conflit a éclaté dans ces régions en 2011. Alors que, selon cet Accord, le statut d'Abyei devait être déterminé par référendum, pour les deux autres zones, le Kordofan méridional et le Nil bleu, il prévoyait des « consultations populaires », qui pourraient aboutir au mieux à un statut d'autonomie à l'intérieur du Soudan. Le conflit s'est déclaré au Kordofan méridional en juin et dans l'État du Nil bleu en septembre entre les forces armées soudanaises et l'APLS-Nord (essentiellement composée des anciennes neuvième et dixième divisions de l'APLS), lorsque le gouvernement du Soudan a commencé à vouloir renforcer son contrôle de ces zones et désarmer les soldats de l'APLS. Les confrontations armées se poursuivent dans ces deux zones, tandis que les forces armées soudanaises effectuent des frappes aériennes fréquentes et aveugles contre des zones résidentielles civiles. Dans ce contexte, plus de 120 000 habitants ont fui dans des camps de réfugiés situés de l'autre côté de la frontière, au Soudan du Sud et en Éthiopie. Tous les jours, de nouveaux réfugiés continuent à arriver dans ces camps³¹.

Au cours des derniers mois, les forces armées soudanaises ont mené des frappes aériennes sur des secteurs du Soudan du Sud proches de la frontière avec le Soudan. Le 10 novembre, un camp de réfugiés a été touché à Yida, au Soudan du Sud, dans l'État d'Unité, où avaient trouvé refuge plus de 20 000 réfugiés déplacés par le conflit au Kordofan méridional³². Le 8 novembre, d'autres attaques ont tué et blessé des civils et des soldats de l'APLS-Nord à Yafta et dans les environs de ce hameau situé à proximité du village de Guffa, dans l'État du Haut-Nil, au Soudan du Sud, qui jouxte l'État soudanais du Nil Bleu³³.

Au début du mois de décembre 2011, les attaques transfrontalières se sont multipliées. Des combats ont été signalés à Jau, une région revendiquée à la fois par le Soudan et le Soudan du Sud. On craint de plus en plus que ces accrochages transfrontaliers ne débouchent sur un véritable conflit international entre le Soudan et le Soudan du Sud.

RECOMMANDATIONS

Au vu de ces conclusions, Amnesty International formule les recommandations suivantes :

Au gouvernement du Soudan :

- Autoriser l'accès immédiat des observateurs internationaux spécialistes des droits humains, notamment des observateurs du HCDH, dans toute la région d'Abyei ;
- mener des enquêtes indépendantes et impartiales sur les allégations faisant état d'attaques contre des civils et leurs biens par des membres des forces armées soudanaises, des FDP et des milices soutenues par l'armée régulière soudanaise et traduire en justice, dans le respect des normes internationales, les responsables présumés de ces actes, y compris les personnes placées à des postes de commandement qui n'ont rien fait pour les empêcher ;
- accorder des réparations aux victimes d'atteintes aux droits humains commises par des membres des forces armées soudanaises, des FDP et des milices soutenues par l'armée régulière soudanaise ;
- veiller à ce qu'aucune milice ne soit autorisée à agir dans la région d'Abyei, afin de garantir le retour en toute sécurité de la population déplacée ;
- faciliter le retour volontaire à Abyei des personnes déplacées en autorisant les organisations humanitaires internationales à accéder à la région ;
- fournir à la FISNUA et à d'autres entités appropriées des Nations unies les coordonnées et les cartes de tous les sites de la région d'Abyei où les forces armées soudanaises ont posé des mines terrestres.

Au gouvernement du Soudan du Sud :

- Alors que des habitants commencent à revenir à Abyei, faire en sorte que l'APLS et les Services de police du Soudan du Sud n'entreprennent aucune action qui puisse rendre les civils vulnérables aux attaques ou mettre en péril leur sécurité de quelque autre manière ;
- fournir à la FISNUA et à d'autres entités appropriées des Nations unies les coordonnées et les cartes de tous les sites de la région d'Abyei où l'APLS a posé des mines terrestres ;
- veiller à ce que le retour dans la région d'Abyei des personnes déplacées qui se trouvent actuellement au Soudan du Sud soit volontaire et se fasse avec leur consentement entier et éclairé ;
- ordonner à l'APLS de ne pas harceler les organisations humanitaires et leur personnel et ouvrir immédiatement des enquêtes sur tout signalement de vol ou de pillage de fournitures d'aide humanitaire par des agents de l'APLS.

Aux Nations unies

- Dans le but de créer les conditions de sécurité nécessaires au retour rapide dans la

région d'Abyei de la population déplacée, la protection des civils doit être définie comme une priorité et des mécanismes concrets doivent être mis en place afin que cette protection soit efficace ;

- faire en sorte que la FISNUA dispose des ressources nécessaires, en termes de personnel et de moyens d'action, pour garantir la protection efficace des civils et pour empêcher d'éventuelles attaques contre les populations locales, conformément au mandat de la FISNUA, ainsi que pour veiller à ce que la sécurité soit rétablie, afin de faciliter le retour de la population déplacée ;
- réaliser une évaluation des circonstances qui ont empêché la MINUS d'honorer son mandat de protection des civils dans la région d'Abyei en 2011, dans l'objectif de mettre en place les mécanismes nécessaires pour que ces échecs ne se reproduisent plus ;
- mener une enquête complète et approfondie sur les atteintes aux droits humains commis à Abyei en 2011, notamment les allégations faisant état d'homicides de civils et d'incendies et de pillages de biens civils, ainsi que d'autres violations des droits humains internationaux et du droit humanitaire ;
- mettre en place sans délai un mécanisme international de surveillance des droits humains à Abyei, conformément à la résolution 1990 du Conseil de sécurité (2011).

NOTES

¹ La MINUS (<http://unmis.unmissions.org>) a été créée le 24 mars 2005 par la résolution 1590 du Conseil de sécurité des Nations unies ([http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1590\(2005\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1590(2005))). Le 17 mai 2011, le secrétaire général des Nations unies a demandé une reconduction de trois mois du mandat de la MINUS (http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2011/314&referer=/english&Lang=F), mais, le 27 mai 2011, le gouvernement soudanais a informé les Nations unies de sa décision de mettre fin à la présence de la MINUS à compter du 9 juillet 2011 (http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2011/333&referer=/english&Lang=F).

² http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Full_Report_789.pdf. Deux soldats des forces armées soudanaises et un chauffeur des Nations unies ont été blessés lors de cette attaque. Le convoi de la MINUS transportait 200 membres des forces armées soudanaises appartenant aux unités mixtes intégrées. Ces unités, composées de membres des forces armées soudanaises et de l'APLS, ont été créées à la suite de l'Accord de paix global.

³ Les FDP sont une force paramilitaire qui agit souvent aux côtés des forces armées soudanaises dans les zones de conflit au Soudan.

⁴ Les Dinka Ngok sont un sous-groupe des Dinkas, qui constituent le plus grand groupe ethnique du Soudan du Sud. Ils sont les habitants historiques de la région d'Abyei, également connue sous le nom de « région des neuf chefferies ngok dinka ».

⁵ Organe administratif civil créé en 2008 et composé du parti du Congrès national soudanais et du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS).

⁶ SUDAN – ABYEI crisis; Situation Report No 5, 25/05/2011: <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/OCHA%20Situation%20Report%20%235%20on%20Abyei%20Crisis%2025%20May%202011.pdf>

⁷ Disponible à l'adresse suivante : http://www.foreignpolicy.com/files/fp_uploaded_documents/110606_hrreport-abyei.pdf

⁸ Le 21 mai, la MINUS a annoncé que le pont de Banton avait été « pris pour cible, mais pas touché » : http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Full_Report_789.pdf

⁹ Disponible à l'adresse suivante : <http://unmis.unmissions.org/Portals/UNMIS/2011Docs/UNMIS%20Press%20Statement%2021-05-2011.pdf>

¹⁰ Disponible à l'adresse suivante : <http://unmis.unmissions.org/Portals/UNMIS/2011Docs/UNMIS%20PR%20Abyei%2023%2005%20eng.pdf>

¹¹ Disponible aux adresses suivantes : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/unmis/mandate.shtml> et <http://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/284/08/pdf/N0528408.pdf?OpenElement>.

¹² Les affrontements du 2 mars 2011 au nord de la ville d'Abyei ont entraîné le déplacement de 20 000 habitants environ. Voir :

http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/5CD28808D9E2F8C28525784C0061C9F6-Full_Report.pdf et

http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ED09AB956CF2CBC085257852005B7316-Full_Report.pdf

¹³ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.hrw.org/fr/news/2008/07/22/soudan-la-s-curit-doit-tre-r-tablie-abyei>

¹⁴ La FISNUA (<http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/unisfa/>) a été créée le 27 juin 2011 par la résolution 1990 du Conseil de sécurité des Nations unies ([http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/1990\(2011\)&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/1990(2011)&referer=/english/&Lang=F)).

¹⁵ Le Conseil de sécurité prolonge le mandat de la force de maintien de la paix des Nations unies à Abyei :

<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=27157&Cr=Abyei&Cr1%22>

¹⁶ Disponible à l'adresse suivante :

http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/2011/451

¹⁷ Disponible à l'adresse suivante :

http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/2011/603

¹⁸ Disponible à l'adresse suivante :

http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/2011/603

¹⁹ http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UN_Document.pdf

²⁰ Un pont Bailey préfabriqué portable a été fourni par le gouvernement éthiopien et installé par des ingénieurs éthiopiens qui travaillent avec le contingent militaire de la FISNUA

(http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/2011/741, § 4)

²¹ « Le PAM prévient que plus de 2,5 millions de personnes auront besoin d'une aide alimentaire au Sud-Soudan » : <http://fr.wfp.org/nouvelles/nouvelles-release/le-pam-previent-que-plus-de-25-millions-de-personnes-auront-besoin-d-aide-alimentaire-au-sud-soudan> et http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Full_Report_1994.pdf

²² Disponible à l'adresse suivante :

<http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/OCHA%20Sudan%20Weekly%20Humanitarian%20Bulletin%2020%20-%2026%20May%202011.pdf>

²³ *Protocol between the Government of Sudan (GoS) and the Sudan's People Liberation Movement/Army (SPLM/A) on the resolution of Abyei conflict*, signé à Naivasha, au Kenya, le 26 mai 2004 : <http://unmis.unmissions.org/Portals/UNMIS/Fact%20Sheets/FS-abyeiprotocol.pdf>

²⁴ Disponible à l'adresse suivante : http://www.pca-cpa.org/showpage.asp?pag_id=1307

²⁵ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.sd.undp.org/doc/CPA.pdf>

²⁶ Disponible à l'adresse suivante :

[http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1590\(2005\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1590(2005))

²⁷ Disponible à l'adresse suivante : <http://reliefweb.int/node/401859>

²⁸ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2011/CS10286.doc.htm>

²⁹ Disponible à l'adresse suivante : http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/2011/741

³⁰ "Security fragile as stalemate over Abyei persists – senior UN official": <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=40666&Cr=abyei&Cr1>

³¹ "SUDAN-SOUTH SUDAN: Refugees stream into Upper Nile state", 14 décembre : <http://www.irinnews.org/report.aspx?reportid=94472>

³² « Inquiétudes pour les milliers de réfugiés présents dans la zone frontalière au Soudan du Sud », 21 novembre 2011 : <http://www.unhcr.fr/4ec67bb4c.html>

« Le HCR condamne les attaques aériennes contre un camp de réfugiés au Soudan du Sud », 11 novembre 2011 : <http://www.unhcr.fr/4ebd4cfec.html>

"SUDAN: Weekly Humanitarian Bulletin", 4 – 11 novembre 2011, OCHA, Nations unies : http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Full%20Report_356.pdf

³³ *Ibid*

AMNESTY
INTERNATIONAL



www.amnesty.org